



SEMAPHORE MULHOUSE SUD ALSACE 7-9 rue du Moulin 68100 MULHOUSE

Tél 03.89.66.33.13 www.semaphore.asso.fr

www.reseau-informationjeunesse-alsace.fr

ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

L'assistant de service social, qui est parfois spécialisé (drogue, alcoolisme, santé scolaire, enfance en danger...), apporte aide et soutien à des personnes, familles ou groupes en difficulté, en les aidant à s'insérer socialement ou professionnellement.

Description des tâches / conditions de travail

Dans 95 % des cas l'assistant de service social est une femme. Elle mène une action, auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes ou de personnes âgées. Afin d'assister ces personnes, elle doit les écouter et les informer.

Elle informe les intéressés sur leurs droits en matière de prestations sociales, médicales, d'accès à la formation, au logement. En fonction des situations, elle les oriente vers des lieux d'accueil spécialisés lorsque c'est nécessaire, ou peut servir de médiateur lorsque les dossiers sont complexes. Pour cela, elle doit avoir une parfaite connaissance des institutions, des rouages de l'administration et des démarches à effectuer pour débloquer des situations ou intervenir avant qu'il ne soit trop tard. Certaines assistantes peuvent se spécialiser et intervenir dans des domaines spécifiques tels que la santé scolaire, l'hygiène mentale, l'enfance en danger, la drogue, l'alcoolisme...

Il existe deux catégories d'assistantes sociales : les polyvalents de secteur et les polyvalents de catégorie. L'activité des **polyvalents de secteur** ou assistants sociaux familiaux concerne la population d'un secteur géographique (quartier, arrondissement...). Les **polyvalents de catégorie** travaillent dans un secteur d'activité particulier comme les grandes entreprises, l'Education nationale ou le milieu carcéral.

L'activité de l'assistante de service social varie suivant le lieu et l'environnement dans lequel elle travaille : municipalité, conseil général, Education nationale (établissement scolaire), grande entreprise, association, hôpital, en milieu urbain ou rural. Le plus souvent, elle travaille en liaison avec d'autres professionnels : médecins, magistrats, éducateurs. Elle fait également le lien avec les services administratifs de mairie, les caisses d'allocations familiales.

Ce travail d'évaluation des situations, de liaison avec les services et professionnels ainsi que l'accompagnement des personnes suppose de fréquents déplacements. Equilibre psychologique, sens de la communication et intérêt certain pour les problèmes humains sont indispensables pour exercer ce métier.

Evolution professionnelle

Avec de l'expérience professionnelle, l'assistant de service social peut accéder à des postes d'encadrement tels que responsable de circonscription d'action sociale, conseiller technique, directeur de services sociaux, directeur d'établissement.

Organisation de la formation

L'enseignement théorique d'une durée de 1860h est réparti en 9 unités de formation :

- UF1 « Théorie et pratique de l'intervention en service social » (460h)
- UF2 « Philosophie de l'action et éthique » (120h)
- UF3 « Droit » (120h)
- UF4 « Législation et politiques sociales » (160h)
- UF5 « Sociologie – ethnologie – anthropologie » (120h)
- UF6 « Psychologies et sciences de l'éducation, de la communication » (120h)
- UF7 « Economie et démographie » (120h)
- UF8 « Santé » (120h)
- UF9 « Langue et Europe » (120h)

Approfondissement : 200h

Certification : 200h

*La formation pratique d'une durée totale de **12 mois** est répartie sur **trois années** de formation. Des stages vont permettre la mise en pratique d'intervention d'aide à la personne et d'intervention collective. La durée et le contenu de la formation peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes possédés par les étudiants, notamment les diplômes en travail social.*

Calendrier des épreuves

Clôture des inscriptions	7 Février 2011
Epreuves d'admissibilité	19 Février 2011
Epreuves d'admission	Mars 2011
Résultats définitifs	24 Mai 2011
Rentrée scolaire prévue le	Septembre 2011

Coût des épreuves d'admission (2011)

ISSM et ESTES

- épreuve écrite **71 €**
- épreuves orales **195 €**

Le Conseil régional d'Alsace prend en charge la formation des candidats non salariés admis à la sélection dans la limite des quotas fixés.
Pour les personnes salariées ou en situation d'emploi, le coût total de la formation s'élève à **22382 €**.
Pour les apprentis du secteur privé de la branche sociale et médico sociale, la formation est prise en charge par **UNIFAF**, l'OPCA de la branche.

Conditions d'admission

Peuvent se présenter aux épreuves mentionnées ci-dessous, les candidats titulaires :

- ♦ Du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ou avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau D.R.J.S.C S
- ♦ Du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires
- ♦ De l'un des titres ou diplômes admis réglementairement en dispense.

LES EPREUVES

Epreuve écrite d'admissibilité

Cette épreuve est commune aux centres de formation I.S.S.M., E.S.T.E.S., C.F.E.J.E. et E.D.I.A.C. Formation pour les 3 filières d'Assistant de Service Social, d'Educateur Spécialisé et d'Educateur de Jeunes Enfants.

Nature de l'épreuve :

Celle-ci consiste en un écrit de 3 heures qui comporte deux volets :

A partir d'un document touchant à des questions d'actualité, le candidat devra :

↳ Dégager les aspects essentiels du document de façon synthétique et concise ; retraduire à travers ces éléments la démarche et la cohérence d'ensemble.

↳ Rédiger un commentaire personnel et un argumentaire à partir d'une idée extraite du texte qui sera précisée aux candidats.

Sont dispensés de l'épreuve écrite, les candidats titulaires du :

- **D.E.E.S.** (Diplôme d'Etat d'Educateur **S**écialisé)
 - **D.E.A.S.** (Diplôme d'Etat d'Assistant de **S**ervice **S**ocial)
 - **D.E.E.J.E.** (Diplôme d'Etat d'Educateur de **J**eunes **E**nfants)
 - **D.C.E.S.F.** (Diplôme de **C**onseiller en **E**conomie **S**ociale et **F**amiliale)
- ainsi que les étudiants inscrits en 3ème année de Licence de Sociologie « Mention Développement Social » de l'Université de Strasbourg, uniquement pour les filières Assistant de Service Social et Educateur Spécialisé.*

Epreuve orale d'admission

Les épreuves orales ont pour finalité de permettre d'apprécier chez les candidats les potentialités et dispositions nécessaires à l'entrée en formation et au futur exercice professionnel (motivation, ouverture d'esprit, investissements sociaux, connaissance des problèmes du monde contemporain, qualité relationnelle, capacités d'adaptation à des situations multiples, capacités d'initiative et de création).

Sont dispensés de l'entretien individuel avec un psychologue, les candidats titulaires du :

- **C.A.F.M.E.** (Certificat d'Aptitude aux **F**onctions de **M**oniteur-**E**ducateur)
 - **D.E.E.S.** (Diplôme d'Etat d'Educateur **S**écialisé)
 - **D.E.A.S.** (Diplôme d'Etat d'Assistant de **S**ervice **S**ocial)
 - **D.E.E.J.E.** (Diplôme d'Etat d'Educateur de **J**eunes **E**nfants)
 - **D.C.E.S.F.** (Diplôme de **C**onseiller en **E**conomie **S**ociale et **F**amiliale)
- ainsi que les étudiants inscrits en 2ème année de formation de Moniteur-Educateur à l'I.F.C.A.A.D.*

FORMATION EN ALSACE

Seul le diplôme d'Etat d'assistant de service social (DEASS) de niveau III permet d'accéder à la profession.

Pour décrocher ce diplôme, vous avez le choix entre deux types de formation. Tout d'abord les écoles spécialisées qui recrutent sur concours après le bac. La formation se déroule sur trois années. Vous pouvez également préparer un DUT carrières sociales option assistance sociale. Les études durent alors deux ans, mais doivent être suivies d'un an de formation complémentaire pour se présenter au diplôme d'Etat.

✱ Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)

Trois ans en vue du diplôme d'Etat d'Assistant de service Social.
Possibilité de cursus en 4 ans pour les personnes en situation d'emploi.

Etablissements de formation en Alsace

◆ ISSM

Institut Supérieur Social de Mulhouse
4, rue Schlumberger
68200 MULHOUSE
☎ : 03 89 33 20 00
Fax : 03 89 59 59 98
Site web : www.issm.asso.fr
E-mail : issm@wanadoo.fr

◆ ESTES

Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social
3, rue Sédillot
BP 44
67065 STRASBOURG CEDEX
☎ : 03 88 21 19 90
Site web : www.estes.fr
E-mail : cfd@estes.fr

✱ Préparation à l'entrée en centre de formation

Haut-Rhin

◆ A.P.P (Aide Pédagogique Personnalisée)

30F, rue de Hirsingue
68200 MULHOUSE
Site web : www.app-alsace.eu
E-mail : app.mulhouse@orange.fr
☎ : 03.89.33.19.12 / Fax : 03.89.33.19.11

◆ Institut Supérieur Social de Mulhouse

4, rue Schlumberger
68200 MULHOUSE
☎ : 03.89.33.20.00
Site : www.issm.asso.fr
E-mail : issm@wanadoo.fr

Bas-Rhin

◆ Cours Galien

15, rue du Faubourg de Saverne
67000 STRASBOURG
☎ : 03.88.32.66.33
Site : www.cours-galien.fr
E-mail : strasbourg@cours-galien.fr

◆ EDIAC Formation

3, rue Sainte Elisabeth - BP 20012
67085 STRASBOURG CEDEX
☎ : 03.88.14.42.90
Site : www.ediacformation.com
E-mail : c.hoffmann@ediacformation.com

♦ Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social
3, rue Sédillot – BP 44
67065 STRASBOURG CEDEX
☎ : 03.88.21.20.06
Site : www.estes.fr
E-mail : formation-continue@estes.fr

♦ Gestion Initiatives Professionnelles et Formations Individualisées
Ateliers de Pédagogie Personnalisée
12, rue d'Altkirch
67100 STRASBOURG
☎ : 03.90.41.25.70
E-mail : appgip@formations-individuelles.fr
E-mail : gipfi@formations-individuelles.fr

♦ Horizon
24a, rue des Magasins
67000 STRASBOURG
☎ : 03.88.23.77.99
Site : www.horizon-strasbourg.com
E-mail : info@horizon-strasbourg.com

♦ Institut d'Enseignement Supérieur par Alternance
12, avenue d'Alsace
67000 STRASBOURG
☎ : 03.88.37.94.14
Site : www.contrat-de-professionnalisation.fr
Site web : www.contrat-pro.fr
E-mail : iesa@contrat-pro.fr

♦ LEGTP Sainte Clotilde
Centre de formation continue
22, avenue de Verdun
67083 STRASBOURG CEDEX
☎ : 03.88.45.57.20
Site : www.clotilde.org
E-mail : cfc@clotilde.org

FORMATION CONTINUE

Les perspectives d'évolution

Avec de l'expérience professionnelle, l'assistante de service social peut accéder à d'autres professions et notamment à des postes d'encadrement tel que directeur d'établissements sociaux.

Les assistants de service social peuvent poursuivre une formation supérieure :

✓ C.A.F.D.E.S. (niveau I)

(Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement social)

Formation de Directeur d'établissement ou de Service d'Intervention Sociale

E.S.T.E.S.

3, rue Sédillot – BP 44

67065 STRASBOURG Cedex

☎ : 03.88.21.19.90

La formation dure un an à temps plein ou 3 à 4 ans en cours d'emploi.

✓ DSTS (Diplôme supérieur en travail social)

D.E.I.S. (niveau I)

Diplôme d'Etat d'Ingénierie Social

E.S.T.E.S.

3, rue Sédillot – BP 44

67065 STRASBOURG Cedex

☎ : 03.88.21.19.90

Liste non exhaustive ...

